



Ville de MARCK

SEANCE

3 AVRIL 2023

OBJET :

CCAS

APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2022
RESIDENCES
LOGEMENTS POUR
PERSONNES ÂGÉES
BUDGET ANNEXE AU
CCAS DE MARCK

CCAS-2023-04-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCK s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Présidente-Ordonnatrice du CCAS, en suite de convocation en date du 23 mars 2023.

Étaient présents :

Madame NOËL Corinne – Présidente du CCAS,
Mesdames MILLIEN Sophie, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, CARBONNIER Thérèse, DESORT Annie, RINGOT Marie-Andrée, RIVELON Odile,
Messieurs DUMONT Jean-Pierre, JOLY Jean.

Étaient excusés :

MAGNIER Renée (Pouvoir MILLIEN Sophie)
BRANLY Sandrine
BOUCHEL William
LANGLET Christelle (Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
HAINAUT Audrey (Pouvoir NOËL Corinne)
LEBECQUE Jean-Marc
MAHIEU Micheline.

☞ ☞ ☞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget du Résidences Logements pour Personnes Âgées,

Vu la délibération n° CCAS 2023-04-12 portant approbation du compte de gestion 2022 du budget Résidences Logements pour Personnes Âgées,

Vu la note de synthèse portant sur le compte administratif 2022 du budget Résidence Logements pour Personnes Âgées, annexée à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif 2022 retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du budget Résidences Logements pour Personnes Âgées et, est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Madame la Présidente ne prenant pas part au vote,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230403-CCAS-2023-04-13-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Publié le : 25.04.2023
Notifié le : 25.04.2023



APPROUVE le compte administratif 2022 Résidences Logements pour
Personnes Âgées :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2022	0,00	1 180,97	1 180,97
Recettes 2022	0,00	1 680,97	1 680,97
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	0,00	500,00	500,00
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (001 et 002)	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2022	0,00	500,00	500,00
Restes à réaliser en dépenses	0,00		0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00		0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022	0,00	500,00	500,00

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
La Présidente du C.C.A.S,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230403-CCAS-2023-04-13 DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Publié le : 25.04.2023
Notifié le : 25.04.2023

